



## AU CALVAIRE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES



A date du 14 septembre — fête liturgique de l'Exaltation de la Sainte-Croix—ramène chaque année l'époque du grand pèlerinage d'Oka. Avec celui de Sainte-Anne-de-Beaupré et celui du Cap-de-la-Madeleine, ce pèlerinage au Calvaire du Lac des Deux-Montagnes mérite d'être l'un des plus populaires en notre pays.

C'est vers 1740, il y a plus de cent soixante ans par conséquent, qu'un vertueux sulpicien, M. François Picquet, fit élever sur le sommet de l'une des deux montagnes—qui ont donné leur nom « Deux-Montagnes » au lac et à la région—de grandes et belles croix et différentes chapelles distribuées par *stations* dans l'espace de trois quarts de lieue.

Il y a en tout sept chapelles, et, ce chemin de croix, peut-être unique au monde, s'effectue par sept stations : l'agonie de Jésus, sa *Flagellation*, l'*Ecce Homo*, la *Rencontre avec Véronique*, l'*Attachement à la Croix*, la *Mort* et la *Mise au Tombeau*.

Tout se prête à aider les âmes méditatives, et le site et le décor. Comme l'écrivait un pieux auteur : « La solitude des bois, le mystérieux silence de la forêt, l'immensité de l'horizon — qui dit la petitesse du monde et la grandeur du ciel — les *stations* du calvaire qu'il faut atteindre par des chemins difficiles, de même que c'est par de durs sentiers qu'on parvient aux diverses stations de la vertu, les images saintes enfin ou les bas-reliefs qui mêlent à tout cela les touchants souvenirs de sacrifice et d'amour que rappelle la Passion du Christ : c'est tout un ensemble qui parle au cœur et aide à prier moins mal ».

Aussi quand la nature est belle, de cette beauté d'automne que les feuilles jaunissantes poétisent, on ne fait pas le pèlerinage au Calvaire d'Oka sans en revenir, se croyant au moins un peu meilleur.

Les eaux du Lac, toujours les mêmes malgré qu'elles chan-

gent toujours, parlent durant ce retour un langage plein de mystère aux âmes que la foi et la piété ont ravivées ; elles disent que c'est sans cesse à recommencer dans la bataille de la vie humaine, qu'on n'est pas chrétien sans qu'il en coûte à la faible nature et qu'en fin de compte — vérité profonde ! — rien ne ressemble plus à l'histoire d'un cœur humain que l'histoire d'un autre cœur humain !

Parmi ceux qui doublent aujourd'hui le cap de la quarantaine, qui n'a pas souvenir des célèbres prédications, aux pèlerinages d'Oka, de M. Martineau, le brillant orateur sulpicien d'il y a trente ou vingt-cinq ans ? Comme cette parole chaude et débordante savait faire palpiter la foi dans l'âme des foules !

Cette année encore, le 14 septembre une foule pieuse et recueillie a suivi les exercices du chemin de la croix au Calvaire du Lac des Deux-Montagnes. Plus de cinq mille personnes ont gravi la colline que, ce jour-là, on peut bien appeler la sainte colline. Il en était venu de partout, des paroisses avoisinantes et d'au loin. La veillée d'avant avait été un peu orageuse, mais la matinée s'offrait belle et limpide, pleine d'une fraîcheur invitante.

On monta donc, nombreux, au Calvaire ! On écouta avec respect et avec émotion la parole du Révérend Père Amé, des Franciscains de Montréal, qui, six fois, recommença, en plein air, devant la foule émue, le récit ainsi entrecoupé de l'admirable et pourtant si terrible *passion* du Christ.

« C'était touchant et pieux, nous racontait un témoin, et, assurément c'était salutaire à la foi de tous et de chacun ».

Et cependant que les pèlerins d'Oka s'honoraient ainsi en honorant la Croix, combien de chrétiens restés dans la plaine continuaient d'ignorer que là-haut on priait pour eux !

“ Vive Jésus ! Vive sa Croix !  
De tous les biens source féconde,  
Où, dans le sang du Roi des rois,  
Se lavent les péchés du monde... ”

## POURQUOI LE PAPE

### N'a pas accepté la loi de séparation

Parce que cette loi renverse la constitution divine de l'Eglise

**V**OICI comment.

L'Eglise a été fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est lui qui en a établi saint Pierre et ses successeurs comme le fondement indestructible.

Au pape, le chef souverain, appartiennent la juridiction suprême et le droit de gouverner. Sous son autorité, les évêques exercent leur pouvoir. C'est à eux, suivant l'expression de saint Paul, qu'il appartient de régir l'Eglise.

Les prêtres, dans leur paroisse, tiennent de l'évêque leur autorité.

Les chrétiens, sous la direction du pape, des évêques et des pasteurs légitimes, forment l'Eglise enseignée.

C'est ainsi que le pouvoir dans l'Eglise vient d'en haut.

Or, que dit la loi de séparation ?

Pour assurer l'exercice du culte dans les anciennes paroisses, il faut que des particuliers, ne tenant leurs pouvoirs que d'eux-mêmes et de leur propre volonté toujours révocable, s'associent suivant leurs convenances.

C'est à cette association, et à cette association seule, qu'on remettra la jouissance de l'Eglise et des biens provenant des libéralités des fidèles.

Ces associés feront eux-mêmes leurs statuts et seront toujours libres de les modifier. Ils établiront les obligations des prêtres qu'ils emploieront et dont ils rémunéreront à leur gré les services.

Ces *employés*, la loi ne les connaît pas. Elle ne prononce pas leur nom. Ils seront les serviteurs dociles de

l'association et pourront, quand il lui plaira, être cassés.

De l'évêque, il n'en est pas question. Ni dans la loi, ni dans les règlements d'administration publique, son nom n'est prononcé.

L'évêque est complètement annihilé.

Quant au pape, il n'en est pas non plus fait mention. C'est un étranger que l'on ne veut plus connaître et que la République a traité avec la désinvolture que l'on sait.

Le dernier mot, dans toutes les questions d'administration et désignation des pasteurs, appartient à l'assemblée générale des associés.

Telle est la constitution de l'Eglise formée par les législateurs de 1905.

Il y a là entre ces deux doctrines une opposition complète.

Dans l'Eglise le pouvoir vient d'en haut. Il descend du Christ aux pasteurs.

D'après la loi, ce pouvoir réside dans la multitude qui commande aux chefs et leur impose sa volonté.

Le pape, gardien de la foi, chef de l'Eglise, souverain pasteur des âmes, ne pouvait accepter ce renversement.

Tenant ses pouvoirs de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il ne pouvait les accepter de la foule des fidèles. Il a dit le *Non possumus*.

S'il avait agi autrement, il aurait prononcé son abdication, il aurait accepté l'organisation de certaines Eglises hérétiques comme l'Eglise presbytérienne. Il aurait détruit lui-même l'édifice séculaire de l'Eglise catholique.

\*  
\* \*

Ils disent : Dans d'autres pays et dans d'autres temps le Souverain-Pontife a accepté l'ingérence prépondérante des laïques dans l'administration des biens de l'Eglise.

C'est faux.

En 1809, l'empereur Napoléon a rendu le décret des Fabriques.

Dans ce décret, l'évêque a sa place reconnue.

C'est lui qui désigne la majorité des fabriciens.

C'est lui qui nomme les prêtres et les vicaires et leur assigne leurs fonctions.

C'est lui qui règle le budget, autorise toutes les dépenses, approuve les comptes et fixe les charges des fondations pieuses.

Et dans les associations de l'Allemagne et de la Suisse que l'on cite comme identiques à celles que la loi prétend établir, les droits épiscopaux sont absolument reconnus. L'évêque est désigné pour contrôler les gestions paroissiales.

Il n'y a rien de pareil dans la loi du 9 décembre 1905. L'Etat y sème à pleines mains des germes de schisme ; il renverse la constitution de l'Eglise.

Or, cette Eglise a maintenu ses droits pendant vingt siècles.

Elle n'a pas cédé sur ce point devant les Césars.

Elle ne pouvait s'incliner devant le gouvernement français.

Et c'est pour cela que le pape a parlé et qu'il a condamné les associations culturelles.

---

## AUX PRIERES

---

M. l'abbé C. J.-E. Gagné, décédé à Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sœur Marie-Athanase, née Marie-Anne Mailhot, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Lachine.

Sœur Saint-Viateur, née Marie-Mélina McGown, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

---

## SECONDE ASSEMBLEE PLENIERE DES EVEQUES DE FRANCE

Les évêques de France viennent de se réunir une seconde fois en assemblée plénière, à l'archevêché de Paris.

On sait où en était restée la question de l'application de la loi de séparation à l'issue de la dernière assemblée des évêques.

Notre Saint-Père le pape Pie X ayant condamné, par l'encyclique *Vehementer*, le principe de la séparation et la prétention de l'État de changer la constitution divine et immuable de l'Eglise, beaucoup pensaient que malgré tout, il subirait pratiquement la loi de séparation, et qu'il indiquerait à l'Eglise de France le moyen de s'y accommoder, en suppléant aux prétentions voulues de la loi par des ordonnances canoniques et des sanctions spirituelles.

Cependant, avant d'arrêter un parti définitif, Pie X avait voulu prendre l'avis des évêques de France, et provoquer une première assemblée de l'épiscopat, dont nous avons parlé ici-même.

On sait aujourd'hui que les évêques, dans cette première assemblée, ont déclaré inadmissible la constitution que la loi de 1905 a voulu imposer à l'Eglise de France et d'aucuns prétendent, en outre, que la majorité d'entre eux se seraient ralliés à l'idée de s'accorder à la loi en la complétant, voire même en la rectifiant, de manière à rendre les associations cultuelles à la fois canoniques et légales.

Quoi qu'il en soit, depuis la clôture de cette assemblée le pape a publié une nouvelle lettre encyclique relative aux affaires de l'Eglise de France et, se plaçant, cette fois, sur le terrain pratique, il déclare qu'il est impossible de former des associations cultuelles, même dans la forme mitigée dont nous venons de parler.

Accepter la constitution *laïque* dont s'inspirent ces associations, ce ne serait pas seulement, en effet, subir une vexation et une injustice comme celles qui ont chassé le prêtre de l'école et l'ont jeté à la caserne : ce serait changer ce que Notre-Seigneur lui-même a établi et cela n'est permis à personne.

Il s'agit donc maintenant d'étudier les conséquences de l'attitude que commandent aux évêques et leur conscience et la parole du pape. Elles sont des plus importantes et une seconde assemblée de l'épiscopat devenait nécessaire.

## AUSTRALIE

### L'organisation de l'Eglise catholique



QUAND on songe à ce qu'était l'Eglise catholique en Australie, il y a cinquante ans, et quand on compare cette situation d'autrefois à celle d'aujourd'hui, on est porté à se demander comment une telle transformation a pu s'accomplir.

Persécutée et prohibée, la religion catholique n'était représentée que par deux ou trois prêtres. Un vicaire-général de l'Ile Maurice (île de population catholique soumise à l'Angleterre) vint, au nom du Souverain-Pontife, en faire la visite. Le spectacle dont fut témoin Mgr Allathome fut fort triste : il constata l'immoralité complète d'un peuple de convicts privés de secours religieux.

Rome pria un évêque anglais de s'y rendre. Des prêtres suivirent. Des diocèses furent créés. Aujourd'hui, le nombre des catholiques est de plus d'un million. Des écoles catholiques sont répandues à travers l'immense continent et sont dirigées fréquemment par des religieux et des sœurs.



Les religieuses montrent un grand sens pratique dans l'éducation de la jeunesse. « Certaines, écrit M. Gressin, acceptent d'aller très loin de l'église de leur district et d'avoir la messe assez rarement, même jusqu'à un mois d'intervalle. Des leçons de musique qu'elles donnent en ville les font vivre. Les Sœurs sont si estimées qu'elles ont sous leur direction, non seulement tous les enfants catholiques, mais encore plus de protestants que de catholiques ». Ces dernières enfants entrent plus tard dans des associations (Sacré-Cœur, Enfants de Marie), ensuite dans des clubs, dans des réunions sportives, dans des sociétés catholiques de secours mutuels, où la communion trimestrielle est prescrite à chacun des membres.

« Il est remarquable, écrit encore le missionnaire, que, malgré les tentations d'intérêt, de mariages mixtes, les calomnies des sectaires, les facilités du protestantisme, les catholiques ne désertent point leur Église ». Ils sont généreux pour les œuvres et le clergé. Tout prêtre qui ne reçoit pas 200 livres sterling ou 5000 francs est bien pauvre. Telle paroisse de 2000 habitants donnera 12,000 francs à un prêtre. La quête est faite le dimanche à chaque service. Il y a les droits de Noël et de Pâques. On appelle cela les dettes de Noël et Pâques ».

Les détails qui suivent, et que nous reproduisons textuellement, concernent l'administration temporelle des biens de l'Église :

Le peuple a une grande part dans l'administration temporelle, parce qu'il paie ; le prêtre est d'office le président du Comité de l'Église. Ces Comités ont leurs règles fixées par l'évêque ou le concile.

La propriété est au nom de l'évêque et de deux ou trois autres hommes sûrs, pour tout le diocèse, ou de l'évêque et deux hommes avec le prêtre pour chaque district. Ces gens sont responsables devant la loi et collectent l'argent nécessaire. Pour obtenir cet argent, on a recours à des souscriptions : bazars, kermesses, concerts, soirées de thé, et aussi, il faut

l'avouer, malgré les efforts du clergé, à des soirées où l'on danse et quelquefois à un bal annuel.

Excepté ceux des grandes villes, la plupart des évêques ont de 30 à 40,000 diocésains. Le clergé des riches paroisses donne à l'évêque un dixième des recettes.

Il n'y a pas de chanoines, mais un certain nombre de Monsignori qui sont occupés.

Dans une paroisse à plusieurs prêtres, il y a différents engagements entre eux. Il se partagent frais et recettes, ou bien le curé reçoit les deux tiers et le vicaire un tiers, ou bien le curé paie, dans certaines paroisses, 50 francs par semaine, ou bien 26 francs avec tout l'entretien. Il y a, en général, beaucoup d'union dans le clergé. Chaque année, retraite pour tous. Bien que nous soyons obligés de soutenir nos écoles, néanmoins, le système de liberté est bon. Des lois sur la propriété des églises comme en France ne pourraient jamais passer. Ici on regarde cela comme un vol flagrant.

Evidemment, cette organisation est loin d'être parfaite en elle-même. Cependant, il est curieux d'avoir à constater qu'elle a produit d'excellents résultats, en un pays où l'influence matérielle et morale du protestantisme est considérable.

---

## LECTURES DEFENDUES

---

**P**AR les soins du Vicariat de Rome, un avis a été publié pour rappeler une décision donnée autrefois par le Saint-Siège.

La voici : « Lorsqu'un évêque condamne un ouvrage ou un écrit quelconque dans l'étendue de sa juridiction, les personnes munies de la permission de lire les livres à l'Index, même de la permission la plus large, ne peuvent en aucune manière se considérer comme autorisées en ce qui concerne l'écrit condamné par l'ordinaire ».

Il est arrivé et il peut arriver encore qu'une revue, qu'un journal soient prohibés de cette façon. Dans tous les cas, l'avis donné plus haut doit être retenu.

## RECENT MIRACLE EUCHARISTIQUE

Un missionnaire Rédemptoriste de la résidence de Buga, en Colombie, a écrit la lettre suivante à l'un de ses confrères de Rome.

Buga, 21 mars 1906.

MON CHER CONFRÈRE,

**L**ES journaux vous auront sans doute appris les tremblements de terre qui ont eu lieu dernièrement au nord de l'Equateur et au sud de la Colombie ; surtout le long de la côte du Pacifique. Ils vous auront annoncé le nombre des îles disparues ou en voie de disparaître, le nombre des morts, etc... Cependant il est un fait que ni l'*Agence Havas* ni ses pareilles ne vous auront communiqué, car, dans notre siècle de lumière, le surnaturel ne joue plus aucun rôle aux yeux de nos savants modernes.

La paroisse de Tumaes comprend un groupe d'îles, c'est un archipel en miniature. La principale de ces îles, celle où les vaisseaux font escale, s'appelle Tumaco. Or le 31 janvier, vers 10 heures du matin, nous dit *La Verdad de Popayan*, un tremblement de terre se fit sentir. La secousse fut longue et violente ; dans quelques endroits elle dura sept minutes, dans d'autres un quart d'heure, produisant partout la consternation et la ruine. Vers 11 heures, les habitants de Tumaco voient la mer s'élever démesurément, en forme de montagne, menaçant d'inonder tout le pays. L'épouvante est à son comble ; des cris terribles se font entendre : « C'est fini, la mer va nous engloutir ! » Et tous de courir vers la plage où se trouve le vénérable curé de Tumaco, afin de recevoir une dernière absolution. A ce spectacle, une inspiration céleste s'empare du courageux pasteur qui se dirige aussitôt d'un pas accéléré vers l'église. Dans un élan de foi héroïque, il prend le Très Saint Sacre-

ment, puis accompagné du R. P. Gérard Larrundo et suivi par des gens en prières, il revient vers la plage présentant aux flots irrités l'Hostie trois fois sainte. Au même instant une première montagne d'eau en effervescence vient s'aplatir à ses pieds. Une seconde montagne d'eau apparaît à l'horizon ; le prêtre toujours intrépide l'attend avec une inébranlable confiance, lui montrant le Très Saint-Sacrement. La montagne semble mugir avec fureur, mais bientôt cette immense vague en courroux vient expirer à cinq mètres de distance du vaillant pasteur. Peu à peu, en présence de la sainte Hostie, la mer se calme, les habitants reprennent courage et tout danger disparaît complètement. Les cantiques de la reconnaissance succèdent aux cris et aux larmes. Au moment où se passait cette admirable scène, l'île de Gorgona, non loin de Tumaco, était submergée avec tous ses habitants.

De ce prodige nous pouvons tirer une conclusion bien pratique. Les nations sont bouleversées par des fléaux plus redoutables ; les âmes périssent nombreuses, entraînées par les flots de l'impiété et de l'immoralité. Allons au Cœur eucharistique de Jésus, répétons-lui le cri des apôtres : *Seigneur, sauvez-nous, nous périssons !*

Celui qui met un frein à la fureur des flots,  
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

Daignez agréer, mon cher Père, l'expression...

AUGUSTE BRUCHEZ, S. † R.

## ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 30 septembre

Fête du SAINT-ROSAIRE 2e cl. ; mém. du 18e dim. ; (de S. Bruno dans le dioc. de Sherbr.), et préf. de la Ste Vierge ; dernier Ev. du dim. — Aux IIes vêpres, mém. de Ste Brigitte, (2o de S. Bruno dans le dioc. de Sherbr.), et du dim.

## DEUX GRANDS ÉVÊQUES

Nous publions volontiers ces pages qui nous sont envoyées de Belgique :



A masse du public ne se rend guère compte de ce qu'est la vie occupée et encombrée d'un évêque catholique de notre temps.

Sans parler des esprits malveillants et sectaires toujours disposés au sarcasmes et au dénigrement, combien de catholiques eux-mêmes, enclins à la bienveillance et au respect, se figurent que la charge épiscopale, impliquant sans doute de graves responsabilités, est, en somme, exempte de soucis continuels et de pénibles labeurs !... On en pourrait même citer qui trouvent qu'il est plus facile de gouverner un diocèse que de diriger une usine ou un établissement financier.

Or, rien n'est moins vrai. Tout atteste, au contraire, que le mot de *sollicitudo episcopale*, consacré en quelque sorte par la langue ecclésiastique, exprime encore, d'une façon très atténuée, les lourdes besognes qui pèsent sur les épaules d'un évêque. C'est bien de l'épiscopat qu'on peut dire en toute vérité qu'il est, tout à la fois, un insigne honneur et un pesant fardeau : *honor et onus*.

Telle est l'impression toute vive et, pour ainsi dire, instantanée, que nous avons ressentie, il y a quelques semaines, en lisant la biographie de feu S. E. le cardinal Mermillod, publiée par Ngr Jeantet, son disciple, son collaborateur et son fidèle ami. — Après quelques chapitres qui nous parlent de l'enfance, de la vie intime, des débuts de Mgr Mermillod dans le ministère sacerdotal, l'historien prend un autre ton et, d'un pas hâtif, nous fait assister à toutes les phases de la carrière si féconde et si mouvementée du grand évêque de Lausanne et de Genève. A première vue, l'on se sent comme rebuté par l'aridité apparente de notes sommaires et rapprochées, qui

semblent extraites, jour par jour, d'un agenda épiscopal. Mais petit à petit, l'impression se précise, s'empare du lecteur, et l'on éprouve la sensation d'avoir sous les yeux la représentation cinématographique et « vécue » d'un zèle dévorant et d'une inlassable activité. L'effet est véritablement prodigieux, et l'on se demande, comment, en-dehors de l'assistance divine, un prélat d'une santé plutôt débile, comme Mgr Mermillod, a pu suffire à un pareil labeur, au milieu de luttes incessantes, souvent tragiques, et poursuivre sa tâche énorme durant de longues années !... On ne citerait guère d'hommes politiques, même parmi les plus éminents, capables de traverser sereinement de semblables épreuves. Les évêques y résistent, et le couronnement de leur carrière est de mourir à leur poste, toujours également dévoués au service de Dieu et au salut des âmes.

Nous venons encore d'éprouver un sentiment analogue en parcourant le volume que des dépositaires, fidèles et dévoués, viennent de publier afin d'honorer la mémoire de feu S. E. le cardinal Pierre Lambert Goossens, archevêque de Malines, et de prolonger en quelque sorte au-delà de la tombe le ministère exercé par ce grand conducteur d'âmes.

Cette publication ne comprend sans doute que des conférences, des discours, des allocutions de circonstance, choisis avec soin et presque tous inédits. Mais si restreint que soit ce cadre et si sévère qu'ait été la sélection opérée par les éditeurs, l'ouvrage qu'ils offrent au public n'en donne pas moins l'idée juste et nette de l'exercice actif et fécond de l'autorité épiscopale.

On nous dira, peut-être, que le cardinal Goossens, n'a pas été impliqué comme Mgr Mermillod dans des combats toujours renouvelés pour la défense de la foi et des droits sacrés de l'Eglise. Il n'a pas, non plus, parcouru l'Europe entière pour y prêcher les vérités de la foi devant les auditoires les plus nombreux et les plus variés.

Le primat de Belgique est monté sur le trône archiépiscopal

après le soulagement universel de 1884, c'est-à-dire après l'heureuse issue de la campagne entreprise par les catholiques belges, unis au clergé et à l'épiscopat, pour résister à l'œuvre de déchristianisation scolaire, entreprise sous les auspices de la franc-maçonnerie. L'épiscopat de Mgr Goossens a donc été pacifique et son apostolat s'est principalement exercé dans son vaste diocèse.

Il n'en demeure pas moins vrai, cependant, que cette paix, sanctifiée par un incessant travail, a été singulièrement féconde et que le vénéré cardinal a été, dans toute la force du terme, un homme d'œuvres et un infatigable messenger de l'Évangile. Nous retrouvons l'archevêque de Malines dans les situations les plus diverses et dans les multiples fonctions de son haut ministère, semant partout la bonne parole et prodiguant des enseignements, des conseils, des encouragements, des consolations, des bénédictions émues, toujours appropriés à l'inépuisable variété des circonstances.

Ceux qui ont connu de près le cardinal Goossens, savent que grand ami de l'exactitude et de la méthode, il exerçait avec un consciencieux respect le ministère de la parole sacrée. Soit qu'il eût à prononcer des discours d'apparat, soit que sa pensée pût revêtir une forme plus familière, il ne parlait jamais sans réflexion ni préparation, poussant jusqu'au scrupule, peut-on dire, le sentiment de sa responsabilité et de la haute valeur de l'enseignement divin. Ses auteurs favoris étaient saint François de Sales et Bossuet, et l'on retrouve souvent dans le fond et même dans la forme de ses écrits la trace de cette double inspiration. Il savait, d'ailleurs, se faire tout à tous et son langage s'assouplissait aux réunions de séminaristes, d'étudiants, de jeunes pensionnaires, de travailleurs et de soldats comme aux grands auditoires des Congrès de Malines et aux brillantes assemblées officielles.

M. le comte VERSPEYEN.

---

## SŒURS DE MISERICORDE

---

### Cérémonie de vêtue et de profession religieuse

---

**L**E samedi, 8 septembre, a eu lieu dans la chapelle des Sœurs de Miséricorde, rue Dorchester, une cérémonie de vêtue et de profession religieuse.

*Ont revêtu le saint habit :* Mlles Zénaïde Martineau, Sœur Sainte-Flore, de Saint-Paul-de-Joliette ; Marie Richard, Sœur Sainte-Hilda, de Saint-Arsène ; Eva Bonenfant, Sœur Saint-Emile, de Montréal ; Ludwina Kramer, Sœur Saint-Sylvestre, de Régina, Saskatchewan.

*Ont prononcé leurs vœux annuels :* Sœur Saint-Ambroise, née Marie-Louise Gagnon, de Trois-Pistoles ; Sœur Saint-Jean-Baptiste, née Irma Néвраumont ; Sœur Sainte-Virginie, née Clarinda Nadeau ; Sœur Sainte-Aline, née Marie-Anne Bonenfant, de Montréal ; Sœur Sainte-Roseline, née Anna Daoust, de la Pointe-Claire.

*Ont prononcé leurs vœux perpétuels :* Sœur Saint-Joachim, née Joséphine Huet, de Boucherville ; Sœur Saint-Louis de France, née Rosa Finsonnault, de Saint-Ephrem d'Upton ; Sœur Saint-Stanislas Kostka, née Maria Ouellet ; Sœur Saint-Lucien, née Eugénie Aubry, de Montréal.

C'est M. l'abbé Chs Lecoq, supérieur de Saint-Sulpice, qui a présidé la cérémonie et fait l'allocution de circonstance. La sainte messe a été célébrée par le Rév. Père Gonthier, s. j., prédicateur de la retraite.